

## ■ incinérateur

# Le sous-préfet promet le maintien d'une grande vigilance

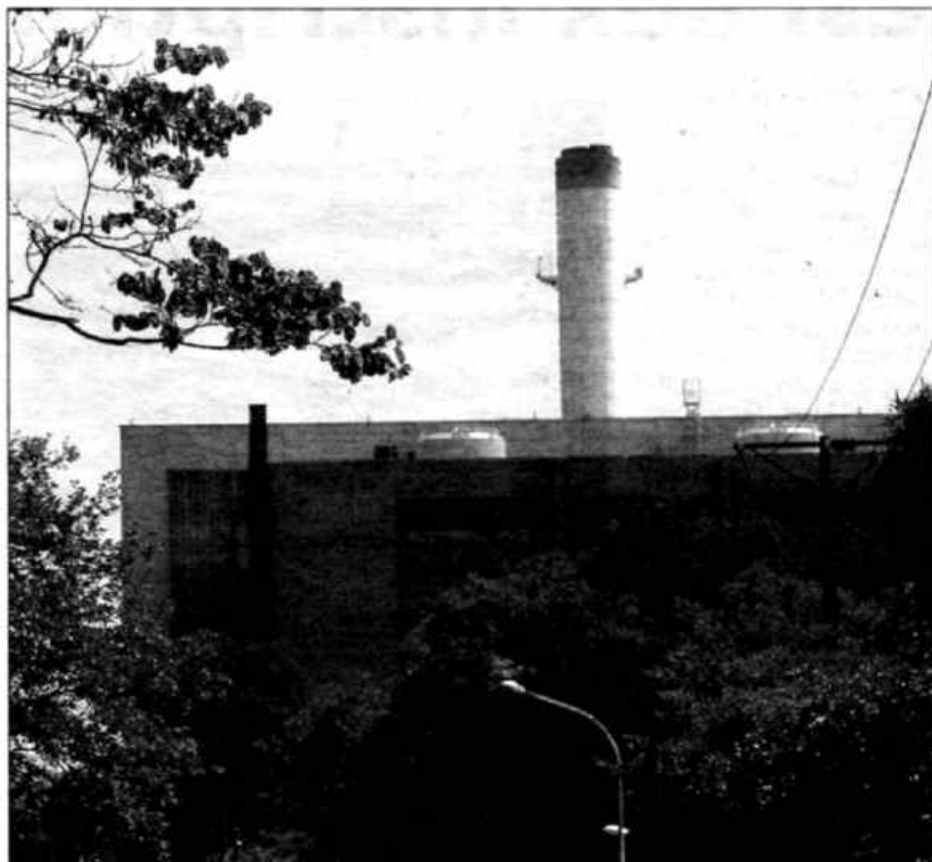
LA FERMETURE partielle de l'incinérateur d'Antibes, évoquée hier dans ces colonnes, vient rappeler, s'il en était besoin, l'intérêt porté par les élus de la Casa à la protection de l'environnement.

Président de cette communauté d'agglomération, Jean Leonetti avait d'ailleurs interpellé par écrit dès le 2 mars le sous-préfet de Grasse, Claude Serra, le priant « d'exercer sa vigilance afin que, pendant la période des travaux à venir, il soit garanti à la population la sécurité qu'elle est en droit d'attendre en ce domaine. »

« Je souhaite vivement, poursuit Jean Leonetti dans sa lettre, compte tenu des engagements pris publiquement par les élus, mais également de la volonté affirmée par le gouvernement qui a fait procéder à la fermeture de toutes les usines d'incinération n'étant pas aux normes, qu'aucun risque ne soit pris vis-à-vis des riverains. »

## Un arrêté de suspension

La décision de fermer un incinérateur relève en effet des prérogatives exercées par les services de l'État. C'est ce qui s'est passé avec l'usine des Semboules, ainsi que Claude Serra le rappelle dans sa réponse à Jean Leonetti. « Votre volonté toujours très clairement exprimée ainsi que celle de tous les autres maires [de la Casa] de veiller et de permettre un fonctionnement de l'usine d'incinération d'ordures ménagères des Semboules dans le strict respect des normes européennes en matière de rejet – des dioxines notamment – s'est traduite par l'élabora-



« Des contrôles sans cesse diligents ». C'est ce que promet le sous-préfet, Claude Serra, au député-maire Jean Leonetti, pour rassurer tout à la fois les élus de la Casa et surtout les riverains des Semboules.

(Photo Frantz Bouton)

tion et la mise en œuvre d'un très important projet de travaux de modernisation, écrit le sous-préfet (...) Pour répondre à votre légitime exigence de mise en vigilance permanente des services d'inspection de l'Etat, je puis vous assurer que toutes les instructions en ce sens ont été données, comme d'ailleurs je m'y étais engagé personnellement lors de la dernière CLS (1) et qu'elles sont appliquées fermement. De nombreux contrôles ont ainsi été diligents. Le dernier en date ayant décelé un très léger dépassement des normes de rejet des dioxines sur le four

numéro 2 demeure largement en-dessous desdites normes, m'a conduit à proposer aussitôt à M. le Préfet des Alpes-Maritimes, un arrêté de suspension d'exploitation du four numéro 1 dans l'attente de l'achèvement des mesures correctives actuellement mises en œuvre par l'exploitant.

## « Des contrôles sans cesse diligents »

« Je tiens à replacer les dépassements relevés à leur juste proportion, conclut Claude Serra. Il s'agit de dépassements minimes, inévitables lors de la réalisation de tels travaux d'ajustement (...) Mais je puis vous ga-

rantir que la vigilance des services de l'Etat sera maintenue avec la plus grande rigueur : des contrôles seront à cet effet sans cesse diligents. »

Plutôt rassurant donc pour les riverains qui attendent cependant, ainsi que nous l'avons retranscrit hier, une plus grande transparence de la part notamment de l'exploitant. Et qui espèrent surtout la fermeture pure et simple de l'usine au profit d'autres méthodes d'élimination des déchets moins polluantes.

E.F.

(1) – Commission locale d'information et de surveillance.